



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un projet de développement durable qui a pour objectif la lutte contre le changement climatique.



Conformément à la Loi de transition Energétique pour la Croissance Verte, le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la CAVEM, adopté en 2015, doit évoluer en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET poursuit plusieurs objectifs :

- > rendre la CAVEM exemplaire dans la conduite du programme ;
- > fédérer les acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire autour d'objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de GES ;
- > sensibiliser et accompagner la population dans la mise en œuvre de pratiques permettant de diminuer son empreinte écologique.

Le projet initial, constitué de diagnostics, d'un rapport stratégique proposant 38 actions à mettre en œuvre en 6 ans et d'une Etude Environnementale Stratégique qui analyse l'incidence de ce Plan Climat sur l'environnement, a été validé en Conseil Communautaire le 10 décembre 2018.

Ce projet a été proposé, pour avis, aux Personnes Publiques Associées (Préfet de Région, Mission Régionale d'Autorité Environnementale).

Après la rédaction d'un mémoire réponse aux avis rendus, une consultation de la population a été mise en place pour une durée d'un mois du 15 juillet au 15 août 2019.

A la suite de ces différentes consultations, toutes les remarques ont été compilées, ce qui a permis de faire évoluer le projet initial vers un nouveau projet comportant des objectifs encore plus ambitieux. Ces objectifs sont maintenant traduits dans un nouveau rapport stratégique faisant mention de 48 actions à réaliser avant 2025 et dans une Etude Environnementale plus exhaustive.

Ce nouveau projet a été définitivement adopté à l'occasion du Conseil Communautaire du 30 septembre 2019.



- > Adoption définitive du PCAET (.pdf)

- > Diagnostic territorial (.pdf)

- > Stratégie territoriale (.pdf)

- > Plan d'action 2019-2025 (.pdf)

- > Tableau de suivi des indicateurs (.pdf)

- > Rapport environnemental (.pdf)

Ce qu'il faut retenir :

Les scénarios établis pour le territoire de la CAVEM visent une réduction des émissions des consommations énergétiques du territoire de l'ordre de 22 % à l'horizon 2050 par rapport à leur niveau de 2012, là où le scénario tendanciel (si aucune action n'est mise en place) prévoit une augmentation de 7 %.

Ramenés à l'habitant, les objectifs politiques de réduction de la consommation finale sont de 30 %.

Par secteurs les chiffres clé à l'horizon 2026, date de fin de l'exercice de ce PCAET, sont :

- > HABITAT : objectif de réduction de 21 % des consommations énergétiques finales,
- > TERTIAIRE : objectif de réduction de 16 % des consommations énergétiques finales,
- > INDUSTRIE : objectif de réduction de 2 % des consommations énergétiques,
- > AGRICULTURE : objectif de réduction de 19 % des consommations énergétiques finales,
- > MOBILITÉ : objectif de limiter l'augmentation de la consommation énergétique à 6 %.

Le Bilan Carbone®

Révisé tous les 3 ans, le Bilan Carbone® constitue un état des lieux des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issues des activités de la collectivité et du territoire.

Le premier bilan établi en 2013-2014 sert de base de référence pour mesurer les efforts réalisés sur le territoire en terme de réduction d'émissions de GES entre 2015 et 2020. Dans ce cadre, plusieurs diagnostics ont été réalisés :

 TÉLÉCHARGER

- > Diagnostic des émissions de GES - Patrimoine et Service (.pdf)

- > Diagnostic des émissions de GES - Territoire de la CAVEM (.pdf)

- > Rapport de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (.pdf)

Le Rapport Stratégique 2015-2020

Après une phase de concertation avec les acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques et associatifs), le Rapport Stratégique élaboré par l'équipe projet du PCAET a été validé le 29 juin 2015 par le Conseil communautaire. Ce rapport a reçu un avis favorable du Préfet du Var qui a identifié la CAVEM comme territoire exemplaire.

La Charte Partenaire

Proposée aux acteurs présents lors du comité des partenaires du 4 décembre 2015, cette charte doit permettre à la CAVEM d'animer une dynamique territoriale et d'accompagner et valoriser les actions des partenaires.

Les signataires s'engagent à :

- > Formaliser un plan d'actions de réduction des émissions des GES ;
- > Suivre les actions mises en oeuvre et transmettre leurs résultats à la CAVEM ;
- > Participer au Comité des Partenaires ;
- > Participer à la sensibilisation aux enjeux du changement climatique.

Cette charte a reçu un accueil positif et a été immédiatement signée par 8 structures différentes.

Actions réalisées dans le cadre du PCAET :

- > Création de l'Agence de Rénovation Énergétique du Var Est (AREVE) portée par la CAVEM, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et la Communauté de Communes du Pays de Fayence pour accompagner les habitants et les professionnels dans leurs projets de travaux.
- > Expérimentation d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises sur une zone d'activités.
- > Accompagnement de 10 parcs d'activités dans une logique de développement durable.
- > Renforcement du tri sélectif pendant les périodes estivales.

 **VOIR AUSSI**

> Transition énergétique

> Rénovation des logements privés

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/energie-climat/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet-546.html>